# Déclaration liminaire de l’intersyndicale Culture SUD-FSU-CFDT à la formation spécialisée ministérielle du 26 juin 2026

Madame la Ministre, Monsieur le Président de la formation spécialisée du CSA ministériel,

Avant d’aborder les points inscrits à l’ordre du jour de cette formation spécialisée, l’intersyndicale Culture souhaite revenir sur la situation du Mont-Saint-Michel.

La décision gouvernementale de transférer la gestion de l’accueil du public de l’abbaye du Mont-Saint-Michel hors du Centre des monuments nationaux, prise sans concertation réelle et malgré l’opposition unanime des organisations syndicales, constitue un signal particulièrement préoccupant pour l’ensemble des personnels du ministère de la Culture.

Au-delà du seul avenir du Mont-Saint-Michel, c’est la cohérence du modèle du Centre des monuments nationaux, fondé sur la solidarité entre les monuments et sur une ambition nationale de service public, qui se trouve aujourd’hui fragilisée. Cette décision crée une profonde inquiétude chez les agents, qui demeurent dans l’attente de garanties claires quant à leur avenir, à leurs missions et à leurs conditions de travail.

Pour l’intersyndicale Culture, les questions d’organisation des services, de gouvernance des établissements et de dialogue

social ne peuvent être dissociées des enjeux de santé, de sécurité et de conditions de travail. Les réorganisations imposées, lorsqu'elles ne sont ni concertées ni accompagnées, génèrent inévitablement des risques psychosociaux, de l'incertitude et une perte de sens au travail.

L'intersyndicale Culture réaffirme donc son attachement à un service public de la Culture fort, national, solidaire et ambitieux, ainsi qu'à la préservation de l'intégrité du Centre des monuments nationaux.

L'intersyndicale Culture souhaite également revenir sur la situation exceptionnelle que vivent les agents du ministère de la Culture et de ses établissements publics ces derniers jours.

Depuis le 17 juin, la France traverse un épisode caniculaire d'une intensité et d'une durée inédites. Le 23 juin 2026 est devenu la journée la plus chaude jamais enregistrée à l'échelle nationale depuis le début des mesures en 1947. Dans de nombreuses villes de l'Ouest de la France, des records absolus ont été battus. Alors que nous sommes réunis aujourd'hui, une large partie du territoire demeure exposée à des températures exceptionnelles.

Cette situation n'était ni imprévisible ni soudaine. Le dérèglement climatique est largement documenté depuis plusieurs années et les alertes météorologiques étaient connues plusieurs jours à l'avance. Pourtant, l'intersyndicale Culture constate l'absence de consignes nationales fortes et contraignantes adressées aux services, aux directions et aux établissements placés sous la tutelle du ministère, tout comme l'inadaptation de nos équipements.

Dans de nombreux sites patrimoniaux, musées, monuments, écoles, services déconcentrés ou administrations, les agents ont continué à exercer leurs missions dans des conditions parfois incompatibles avec les exigences élémentaires de

prévention des risques liés aux fortes chaleurs.

L’État est le premier employeur du pays. Il ne devrait pas seulement respecter les règles qu’il impose aux autres employeurs ; il devrait en être l’exemple. Le ministère de la Culture ne peut exiger du secteur privé ce qu’il n’est pas lui-même capable de garantir à ses propres agents.

Cette exigence est d’autant plus forte que le ministère est à la fois employeur, financeur et autorité de tutelle. Il accompagne, contrôle ou subventionne chaque année des milliers de structures culturelles publiques et privées. Comment pourrait-il exercer une tutelle crédible ou promouvoir une culture de la prévention s’il demeure incapable d’apporter une réponse nationale coordonnée à un risque climatique majeur pourtant annoncé depuis plusieurs jours ?

Depuis plusieurs années, le ministère produit des stratégies d’adaptation du patrimoine aux conséquences du changement climatique, mais dont les mises en œuvre sont encore très insuffisantes. L’intersyndicale Culture constate qu’aucune ambition comparable n’a été déployée pour adapter durablement les conditions de travail des femmes et des hommes qui assurent les missions du service public de la Culture.

Alors que les risques pesant sur les bâtiments, les collections et les monuments font désormais l’objet de doctrines nationales, de plans d’action et (parfois) de financements dédiés, la protection des agents demeure largement renvoyée à l’appréciation locale des services et des établissements.

La protection des monuments progresse ; celle des agents reste encore trop souvent une variable d’ajustement.

Pourtant, les obligations de l’employeur public sont parfaitement connues. Lorsque le risque est identifié, documenté et prévisible, l’administration doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé des agents. À

défaut, sa responsabilité peut être engagée.

La question qui nous réunit aujourd'hui n'est donc pas seulement sociale. Elle est également juridique, managériale et politique.

L'intersyndicale Culture demande qu'un retour d'expérience national soit engagé sans délai sur la gestion de cet épisode caniculaire et qu'une doctrine nationale de protection des agents face aux événements climatiques extrêmes soit élaborée avant l'été prochain. Et que des mesures immédiates soient déployées pour protéger davantage les personnels ainsi que leur permettre de pallier les fermetures d'école par la création d'autorisations d'absence dédiées.

Le changement climatique n'est plus une hypothèse. Il constitue désormais une donnée permanente de l'action publique.

L'intersyndicale Culture refuse que l'adaptation du ministère au changement climatique soit pensée plus rapidement pour ses équipements, ses collections et ses politiques publiques que pour les femmes et les hommes qui les font vivre.

La protection de la santé des agents doit devenir une priorité stratégique de gestion.

Nous attendons dès à présent des réponses, des engagements et des décisions à la hauteur de la situation que viennent de vivre les personnels.

*L'intersyndicale Culture : SUD-FSU -FDT*
*Paris, le 26/06/2026*